

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-10 du 09 avril 2026

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

|   |  |
|---|--|
| <p>Nombre de conseillers en exercice : <b>27</b></p> <p>Présents et représentés : <b>26</b></p> <p>Absent(s) excusé(s) : <b>1</b></p> <p>Date de la convocation :<br/><b>31 mars 2026</b></p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p> | <p>L'An deux mille vingt-six le 09 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u></b> : Mesdames, Messieurs LEGUICHER, KLEIN, PFEIFFER N., MARIOLLE, DEMEILLEZ, BIRNAUT, de CORDIER MELE, PFEIFFER J., GLORON, POULIN, ROMAIN, CAUVIN, LAMIRAUT, BATIFOIS, BERNARDO, DEMARQUE, AWAD BESSAM, GONCALVES, GRESSIER, FOUCAULT, MEIER, PEREIRA, TREMBLAY, BOEUF</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u></b> : M. SOULLARD a donné procuration à Mme de CORDIER MELE, M. LABBE a donné procuration à M. KLEIN</p> <p><b><u>ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE</u></b> : Mme CASTANIA Lise</p> |
|---|--|

Mme GONCALVES est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

Application agréée E-legalite.com

**DÉLIBÉRATION n° 2026-10 du 09 avril 2026**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D14-11-5 et L1414-2,

VU le renouvellement et l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, après les échéances électorales du 15 mars 2026,

VU l'obligation pour le Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

VU la délibération n°2026-09 en date du 9 avril 2026 relative aux conditions de dépôt de listes des candidats à la CAO,

**CONSIDERANT** que ces membres sont élus obligatoirement au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel au scrutin de liste, au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

**CONSIDERANT** la présentation de deux listes : la liste « Expérience et renouveau » complète, et la liste « La Norville, pour vous, avec vous » incomplète

**Le Conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de ne pas appliquer les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

**PROCEDE** à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), au scrutin secret,

**ELIT** les membres suivants :

| <b>TITULAIRES</b>   | <b>SUPPLEANTS</b>   |
|---|---|
| Liste « Expérience et renouveau »<br>-Jérémy KLEIN<br>-Jérôme PFEIFFER<br>-Pierre-Yves BIRNAUT<br>-Mathieu MARIOLLE | Liste « Expérience et renouveau »<br>-Delphine GLORON<br>-Jean-Claude POULIN<br>-Michaël DEMARQUE<br>-Carole BERNARDO |
| Liste « La Norville, pour vous, avec vous »<br>-Laëtitia MEIER  | Liste « La Norville, pour vous, avec vous »<br>-Thibault BŒUF   |

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Fabienne LEGUICHER

Le Maire  
Fabienne LEGUICHER



| Certifié exécutoire           |  |
|-------------------------------|--|
| Transmission en Préfecture le |  |
| Affichage ou publication le   |  |

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

Application agréée E-legalite.com